

Informations Municipales, Rentrée scolaire : [téléchargez ici](#)

Ecoles maternelles et primaires

Barjac dispose de 2 écoles **maternelles et primaires** dont voici les coordonnées :

- **Ecole publique**

Direction : M. Rémi PEROLET

Rue Dr Chevalier Lavaure

30430 BARJAC

Tél. : 04.66.24.55.23

- **Ecole privée « SAINT LAURENT »**

Direction : Mme Bénédicte LECHARTIER

Rue Victor Hugo
30430 BARJAC
Tél. : 04.66.24.55.57

Inscription à l'école publique

Les inscriptions s'effectuent en Mairie sur présentation des pièces suivantes :

- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile (quittance EDF de moins de trois mois, contrat de location)
- certificat de radiation pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école
- autorisation du Maire de résidence pour les enfants non domiciliés à BARJAC.

» [Télécharger la fiche d'inscription à l'école publique](#)

Garderie périscolaire

Un accueil périscolaire des enfants, avant et après la classe, est organisé par la Mairie dans les locaux scolaires :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 50 (accueil des enfants jusqu'à 8 h 30)
- le soir de 16 h 30 à 18 h 15.

» [Télécharger la fiche d'inscription à la garderie périscolaire](#)

Une fiche d'inscription prévisionnelle hebdomadaire (même imprimé que pour la cantine) doit être complétée par les parents et déposée à l'école, au plus tard, le vendredi qui précède la semaine de présence de l'enfant à la garderie.

TARIFS	FAMILLE IMPOSABLE	FAMILLE NON IMPOSABLE
Matin ou soir	1.00 €	0.90 €
Matin et soir	1.50 €	1.40
Majoration absence d'inscription	0.50 €	

Une facturation est établie chaque trimestre.

Centre de loisirs (enfants de 3 à 11 ans)

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis en période scolaire de 7 h 30 à 18 h. Il est ouvert également du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h, (sauf pour les vacances de Noël).

Les enfants ont la possibilité de prendre le repas de midi.

Un programme d'animations est élaboré il est différent chaque mois.

Une fiche d'inscription prévisionnelle mensuelle doit être complétée et remise auprès des animateurs du Centre de Loisirs.

[Télécharger la fiche d'inscription de Septembre et Octobre 2019](#)

[Télécharger le programme d'Octobre 2019](#)

[Télécharger la fiche d'inscription de Novembre et Décembre 2019](#)

[Télécharger le programme de Novembre 2019](#)

[Télécharger le programme de Décembre 2019](#)

[Télécharger la fiche d'inscription des Vacances de Toussaint 2019](#)

[Télécharger le programme de la semaine 1 des Vacances de Toussaint 2019](#)

[Télécharger le programme de la semaine 2 des Vacances de Toussaint 2019](#)

[Télécharger le programme du club ados ETE 2019](#)

CENTRE DE LOISIRS

BARJAC et BESSAS (Participation de la CC Gorges de l'Ardèche)

COMMUNES EXTERIEURES

(Sans participation de la Commune de résidence)

FAMILLE IMPOSABLE

FAMILLE NON IMPOSABLE

Tarif semaine : 1er enfant

40.00 €

36.00 €

70.00 €

Tarif semaine : 2ème enfant

30.00 €

27.00 €

Tarif journée

13.00 €

10.00 €

30.00 €

Repas

- Mercredis / Petites vacances : 2.50 €
- Été : 2.65 €

8,24 €

Club Ados (pour les 11 à 17 ans)

Le club ados fonctionne du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 14 h à 18 h, et à la journée pour les sorties durant ces périodes.

[Télécharger la fiche d'inscription des Vacances de Pâques 2019](#)

[Télécharger le programme des Vacances de Pâques 2019](#)

et BESSAS (Mairie de BESSAS - 10 rue de la République - 30100 BESSAS - 04 67 00 00 00) et BESSAS (Mairie de BESSAS - 10 rue de la République - 30100 BESSAS - 04 67 00 00 00) (Sous-participation de la Commune de Résidence)

FAMILLE IMPOSABLE FAMILLE NON IMPOSABLE

Club ados

36.00 €

30.00 €

50.00 €

Repas

Mercredis et Petites vacances : 2.50 €

- Été : 2.65 €

8.24 €

Aide aux vacances de la CAF

- Enfants concernés : nés entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 2005 (soit de 4 ans à 15 ans).

- Montant de la participation : Elle est soumise au Quotient Familial :

- de 0 € à 300 € = 4 € maxi par enfant et par jour

- de 300 à 645 € = 3 €

A noter : une participation minimum de 2 € est laissée à la charge des familles.

Versement : Elle est versée directement aux familles bénéficiaires sur envoi de la facture acquittée à la CAF.

Pièces à fournir à l'inscription :

- Fiche de renseignements et autorisation parentale
- Fiche sanitaire
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Extra-Scolaire